

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, VATAUX, KREMPP, PERNON, LANTZ, MANGEOL, PINOT, FOERSTER, HENRY, MOMBERT.

REPRESENTE : MATHIEU pouvoir à RIEHL, DUBOIS pouvoir à PINOT

ABSENT EXCUSE : MATHIS

ABSENT : MARECHAL

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude Schlosser, secrétaire de séance.

2) CONVENTION AVEC LA MAISON D'ENFANTS DE LETTENBACH

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la prestation de repas pour l'accueil périscolaire d'Abreschviller présentée par la Maison d'Enfants à St-Quirin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE LA CLIS

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative au transport des enfants de la CLIS par l'entreprise « SAS 2000 et WELSCH » de Buhl-Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

4) ELABORATION PROFILS DE VULNERABILITE DE LA BAIGNADE

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'élaboration des profils de vulnérabilité de la baignade municipale d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à passer commande à l'entreprise IRH de Vandoeuvre-Les-Nancy pour un montant de 3 200 € HT., soit 3 827,20 € T.T.C. La subvention de l'Agence de l'Eau sera sollicitée.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) VENTE MAISON RUE DE LA FORGE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 janvier 2009 décidant la mise en vente de la maison communale située rue de La Forge, appelée « maison GRILLIET » à Abreschviller et celle du 07 avril 2010 fixant le prix de vente à 25 000,00 € net vendeur.

Il présente une offre d'achat à 23 000,00 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la vente de la maison communale sise 5, rue de La Forge, appelée « maison GRILLIET » , à Abreschviller au prix de 23 000,00 € net vendeur à M. Safet AGOVIC domicilié à Mittersheim 59, Grand'Rue,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

POUR : 11	ABSTENTION : 2	CONTRE :
-----------	----------------	----------

6) PROGRAMME UN FRUIT POUR LA RECRE

Le maire présente au Conseil Municipal le programme « 1 fruit pour la récré » lancé à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre l'opération « Un fruit pour la récré » conformément aux dispositions du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ARCHIVES PUBLIQUES

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise à disposition d'archives publiques présentée par la Direction Départementale des Territoires de Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) PARTICIPATION TRAVAUX RESTAURATION COURT COUVERT TENNIS

Le maire présente au Conseil Municipal la facture de remise en état du court couvert de tennis d'un montant de 1 837,06 € TTC, payée par l'association du Tennis Club d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 918,53 € au titre de la participation de la commune.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

9) TRAVAUX VOIRIE CHEMIN DES AUBEPINES

Voir le point 10.

10) PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE

Emmanuel LANTZ présente aux conseillers les conclusions des études effectuées par la municipalité :

- Chemin des Pommiers : mise en place d'un enrobé
- Chemin des Noisetiers : route provisoire en amont
- Lieu-dit « La Languenotte » : enrobé au niveau de l'intersection avec la RD44
- La Valette : enrobé sur une partie de la voie.

Les devis de ces travaux seront présentés lors d'un prochain conseil municipal extraordinaire.

En ce qui concerne les sections « Chemin des Aubépines », « secteur du lotissement des LILAS » et « Grand Soldat », M. LANTZ propose au conseil municipal de mandater le maire aux fins de contacter divers bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'oeuvre. Les offres de ces derniers seront présentées lors d'un conseil municipal.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) DIVERS :

Le maire informe le conseil sur les points suivants :

- Avancement du projet Ecole
- Situation des rails de la Basse Frentz
- Travaux aux abords de l'Eglise et du cimetière